

Autres Facettes

INFORMATIONS ET OPINIONS SUR L'EFFORT INTERNATIONAL POUR ÉLIMINER LES DIAMANTS DE GUERRE

Numéro 15

Octobre 2004

AL-QAIDA ET LE HEZBOLLAH

Les accusations et les contre-accusations se multiplient

Lorsque la *US National Commission on Terrorist Attacks upon the United States* (aussi connue sous le nom de Commission 9-11) a publié son rapport, en juillet, elle déclarait : « Aucun élément convaincant ne prouve qu'Al-Qaida... était financée par le trafic de diamants en provenance d'États africains impliqués dans des guerres civiles. » La déclaration d'une ligne cite à titre de source officielle plusieurs rapports confidentiels du FBI et de la CIA. L'allégation a aussitôt été contestée par un bon nombre d'autorités en la matière, y compris la Cour spéciale pour la Sierra Leone appuyée par les Nations Unies et le journaliste Douglas Farah, qui a décrit en détail la filière d'Al-Qaida dans son récent livre, intitulé *Blood from Stones: The Secret Financial Network of Terror* (voir l'article dans *Autres facettes*, n° 14). Dans un chapitre intitulé « The CIA Drops the Ball », M. Farah décrit le manque d'intérêt de la part des milieux du renseignement des É.-U., à la fois avant et après le 11 septembre, à l'endroit de la filière des diamants. Il dénonce le fait que la ligne portant sur l'absence d'« éléments convainquants » était une tentative de détourner l'attention de la CIA. Global Witness, qui avait déjà publié un dossier étoffé détaillant la filière d'Al-Qaida et du Hezbollah en matière de diamants, citait le général d'armée aérienne quatre fois décoré Charles Wald, attaché au Pentagone. Au sujet des diamants, Wald avait dit : « Il se peut qu'ils soient reliés aux Libanais ou au Hezbollah ou à d'autres, mais le fait est que je crois que c'est une source de diamants pour Al-Qaida. »

L'histoire a gagné plus de crédibilité à la fin de juillet, avec l'arrestation au Pakistan de Ahmed Khalfan Ghailani, un Tanzanien recherché en rapport avec les bombardements des ambassades des É.-U. au Kenya et en Tanzanie, en 1998. Ghailani, un agent supérieur d'Al-Qaida, avait été posté au Liberia et dans les régions diamantifères de la Sierra Leone en 1999 et 2000.

Des accusations semblables ont été échangées de part et d'autre à propos d'un lien entre les diamants et le Hezbollah. Des marchands de diamants libanais établis un peu partout en Afrique occidentale ont, à ce qu'on dit, aidé à financer les activités du Hezbollah au Moyen-Orient. C'est ce que déclarait le chef adjoint de la mission des É.-U. en Sierra Leone à l'Associated Press en juin : « Une chose qui est incontestable, c'est le financement du Hezbollah. Ça n'est même pas un secret de polichinelle; il n'y a aucun secret, a-t-il dit. Le Hezbollah a rapidement nié les accusations, disant que les allégations faisaient partie d'une « campagne désespérée visant en premier lieu à couvrir les crimes et les conspirations des milieux du renseignement américain contre les États, les mouvements et les parties rassemblés en un axe de résistance au projet américano-sioniste. »

On trouvera des rapports de la police, de la Cour spéciale, du FBI et d'autres concernant la filière des diamants d'Al-Qaida à www.douglasfarah.com.

LA SAGA DE CHARLES TAYLOR

Le seigneur de guerre continue à échapper à la justice

Le seigneur de la guerre Charles Taylor, ancien président du Libéria, continue de se morfondre dans une villa de Calabar, à titre d'invité du gouvernement du Nigeria, pendant que se poursuivent les démarches judiciaires pour le faire extraditer en Sierra Leone afin d'y subir son procès. En août 2003, le gouvernement de Taylor s'est effondré lorsque les combats entre ses forces et deux armées rebelles ont créé l'une des pires crises humanitaires sur le continent. Pour faire sortir rapidement du pays le président assiégé, le Nigeria lui a offert l'asile.

Taylor, cependant, avait auparavant été formellement accusé par la Cour spéciale pour la Sierra Leone soutenue par les Nations Unies, qui a demandé à maintes reprises au gouvernement nigérian de lui rendre l'accusé pour qu'il subisse son procès. Taylor a été formellement accusé de 17 chefs d'accusation de meurtre, de viol et d'autres crimes contre l'humanité en rapport avec son appui au Front révolutionnaire uni de la Sierra Leone. Au cours de la première moitié de 2004, les avocats de Taylor ont soutenu, à Freetown, que la cour d'un pays n'avait pas le droit de juger le chef d'État d'un autre pays. Les quatre juges du tribunal de la Cour d'appel ont cependant jugé, en mai, qu'à titre de tribunal international, la Cour avait effectivement l'autorité nécessaire.

Le président nigérian Olusegun Obasanjo avait répété qu'il ne livrerait Taylor que si le gouvernement du Liberia lui demandait de le faire. Le silence de Monrovia à ce sujet est perçu comme un signe de peur que la présence de Taylor dans une cour publique puisse déstabiliser le processus de paix au Liberia. En juin, toutefois, Emyr Jones Parry, chef d'une délégation de 14 membres du Conseil de

sécurité des Nations Unies en visite en Afrique de l'Ouest, a dit : « Il ne devrait y avoir aucune impunité pour les personnes présumées avoir commis les sortes de crimes {dans}... l'accusation portée contre Taylor. »

En juillet, deux Nigériens qui ont eu les bras coupés au cours du conflit ont contesté l'asile devant la Cour suprême fédérale du Nigeria, à Abuja. Appuyés par des organisations de droits civils, ils ont demandé que le gouvernement du Nigeria mette fin à l'asile de Taylor. Entre-temps, le Conseil exécutif de l'Union africaine n'a rien ménagé pour féliciter le gouvernement du Nigeria de donner asile à Taylor, demandant à la communauté internationale « de continuer à appuyer et à encourager le Nigeria en ce sens ».

Choqué par cette « trahison des dizaines de milliers de victimes africaines des pires crimes imaginables », la secrétaire générale d'Amnistie internationale, Irene Khan, a écrit à tous les gouvernements membres de l'Union africaine, en août, leur demandant de désavouer la déclaration et pressant le gouvernement du Nigeria de livrer Taylor à la Cour spéciale.

En septembre, Jacques Klein, le Représentant spécial des Nations Unies au Libéria a dit aux journalistes, après sa présentation au Conseil de sécurité que présenter Taylor à la justice est une « clé » à la fin de l'impunité qui a marqué les dernières 25 années de conflit et de désordre dans le pays. Klein a dit que Taylor reste activement impliqué dans les affaires politiques du Libéria. « Nous savons qu'il y a des personnes qui communiquent régulièrement avec lui entre Monrovia et où il est », Klein a dit.

Réunion annuelle du Processus de Kimberley

Des experts en diamants de plus de 40 pays, plus des représentants de l'industrie et des ONG d'Europe, Afrique et de l'Amérique du Nord, se réuniront à Ottawa à la fin du mois d'octobre pour la troisième réunion plénière du Système de Certification du Processus de Kimberley depuis son début en janvier 2003. La question la plus encombrante que discutera les délégations sera les difficultés que continue de connaître le système pour la collecte de statistiques fiables et comparables sur le commerce et la production. Le suivi sera aussi dans l'agenda. Parce que presque la moitié des participants se sont portés volontaires pour des missions d'examen depuis la dernière plénière, il y aura de la pression sur les autres pays pour se porter volontaires aussi. Il y aura également des discussions délicats sur la question d'adhésion : l'expulsion de la République du Congo en juin, l'absence continue du Liban et des demandes nouvelles ou pendantes de pays tel le Gabon, la Tunisie, le Mali et l'Indonésie.

STAGE DE FORMATION SUR LES DIAMANTS A ANVERS

Partenariat Afrique Canada et **Global Witness**, deux ONG qui participent activement à la campagne sur les diamants de guerre et le Processus de Kimberley, ont organisé un programme de formation sur les diamants à Anvers, en juin. Le cours visait à accroître les compétences des représentants de la société civile en vue de leur participation aux missions d'examen du Processus de Kimberley. À ce jour, on a procédé à des examens destinés à déterminer la conformité d'un pays aux normes minimums du Processus de Kimberley en République centrafricaine, en République du Congo, dans les Émirats Arabes Unis, en Israël, au Botswana, à l'île Maurice, en Afrique du Sud, au Zimbabwe et au Lesotho. On prévoit pour bientôt des missions d'examen dans l'Union européenne, en Suisse, en RDC, en Sierra Leone, en Guinée, au Canada, en Inde, en Sri Lanka et dans un certain nombre d'autres pays.

Le programme de formation de trois jours, présenté conjointement par **WWW International Diamond Consultants Ltd.** et **International Diamond Certification Ltd.**, a permis aux participants d'acquérir une connaissance de base des techniques d'évaluation des diamants et de comprendre les éléments essentiels de la vérification des systèmes de gestion. Le cours, auquel ont aussi assisté des représentants de la CE et du gouvernement du Canada, sera répété en novembre 2004.

LA GUINÉE : AVERTISSEMENT

Au cours des derniers mois, la Guinée a fait l'objet de rapports de plus en plus alarmants. Le président Lansana Conté, gravement atteint par le diabète, des problèmes cardiaques et peut-être le cancer, a dirigé le pays avec une main de fer depuis 1984, mais certains indices donnent à croire que la situation lui échappe peu à peu. La Guinée a réussi à éviter la déstabilisation régionale qui frappe l'Afrique de l'Ouest depuis une décennie, surtout en réagissant avec une force irrésistible aux incursions des rebelles du FRU de la Sierra Leone et des rebelles appuyés par l'ancien président et seigneur de la guerre du Libéria, Charles Taylor. Conté a aussi réagi à Taylor en appuyant les rebelles du LURD au Liberia et en leur offrant un refuge sûr en Guinée.

Maintenant, toutefois, la corruption et les problèmes économiques du pays reviennent hanter le président vieillissant. La hausse de l'inflation, la compression de l'aide internationale, les émeutes alimentaires à Conakry et les manifestations violentes dans d'autres villes témoignent d'une pauvreté et d'une déstabilisation croissantes. Bien que la Guinée possède le tiers des réserves de bauxite du monde et qu'elle exporte aussi des diamants et de l'or, les exportations de minéraux sont passées de 894 à 568 M \$ US de 2002 à 2003. En outre, il y a eu un afflux d'armes et de malfaiteurs armés en provenance du Libéria dans Guinée, la région forestière riche en diamants, qui serait un baril de poudre ethnique sur le point d'exploser.

En mai, le premier ministre François Fall a démissionné durant une visite officielle à Paris, après s'être assuré que sa famille était bien en sécurité à l'extérieur du pays. Fall a maintenant amorcé des pourparlers avec les mouvements politiques dissidents à l'étranger, bien que l'opposition en Guinée, à peine tolérée par le gouvernement, soit elle-même en proie au désarroi depuis de nombreuses années. La démission de Fall n'a jamais été annoncée officiellement, et il n'a pas été remplacé.

DE BEERS FAIT LE MÉNAGE MAIS IL RESTE ENCORE DES TACHES

Brèves nouvelles juridiques : É.-U. et RDC

De Beers, un géant des diamants, a mis au clair deux affaires judiciaires complexes, plaidant coupable dans l'une et se voyant exonérée dans l'autre. De Beers a réglé une affaire qui s'éternisait aux États-Unis, en juillet de cette année, en plaidant coupable à une accusation de fixation des prix des diamants industriels en 1991-1992. À l'origine, les accusations avaient été portées contre De Beers et **General Electric**, en 1994, et General Electric avait été disculpée la même année. De Beers avait refusé de reconnaître la juridiction des É.-U. dans cette affaire et a conséquemment été incapable de faire affaires aux États-Unis. En comparissant devant la Cour et en acceptant de payer une amende de 10 millions de dollars (sur des revenus nets de 484 millions en 2003), De Beers a maintenant le champ libre pour transiger aux É.-U. et pour faire une entrée éventuelle dans le lucratif commerce de détail avec sa nouvelle ligne de produits de marque.

Entre-temps, en Grande Bretagne, une enquête menée par le gouvernement du R.-U. a disculpé De Beers des allégations de méfaits contenues dans deux rapports d'un comité d'experts des Nations Unies concernant la République démocratique du Congo et l'exploitation illégale de ressources naturelles. De Beers et plusieurs autres sociétés importantes avaient été accusées d'avoir contrevenu aux Lignes directrices de l'OCDE pour les sociétés multinationales, bien que dans le cas de De Beers, on n'ait jamais fourni de preuves. Après une longue enquête, le gouvernement britannique a établi, en avril, que « dans les circonstances et en se fondant sur l'information fournie, [le gouvernement] conclut que les accusations portées par le Comité d'experts des Nations Unies contre De Beers sont non corroborées. » Bien que l'expression « non corroborée » soit moins globale que l'entière exonération recherchée par la société, le directeur général de De Beers, **Gary Ralfe**, a dit que celle-ci était « ravie » de ce résultat.

Un long éditorial de **Chaim Even-Zohar** dans le numéro du 9 septembre de *Diamond Intelligence Briefs* (DIB) laisse entendre que De Beers pourrait encore avoir du travail à faire en matière de diligence raisonnable en RDC. De Beers a récemment signé un accord de confidentialité avec **Oryx Natural Resources**, l'entreprise qui a causé tant de problèmes à De Beers au départ en raison de sa propriété controversée et d'une avalanche d'actions en justice contre, entre autres, la **BBC** et *The Independent*. L'accord n'est qu'un préalable à des discussions plus poussées, mais DIB et l'ONG **Rights & Accountability in Development** (RAID) affirment que tout accord entre les deux sera un important test, sur le plan de la réputation, de la diligence raisonnable des **Diamond Best Practice Principles** de De Beers.

AUTRES FACETTES

Autres facettes, un bulletin périodique au sujet de l'effort international visant à mettre fin aux conflits liés aux diamants, est une publication du Projet sur les diamants et la sécurité humaine. Les points de vue exprimés dans *Autres facettes* sont uniquement ceux des auteurs et de la rédaction.

Nous reconnaissons l'appui du Program on Global Security and Sustainability de la John D. and Catherine T. MacArthur Foundation, de l'Agence canadienne de développement international, du Department for International Development, de l'Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix, du Centre de recherches pour le développement international, du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada, du Development Cooperation Ireland, du Fonds de justice sociale des Travailleurs canadiens de l'automobile sans frontières, de World Vision Canada et d'autres.

Pour communiquer avec *Autres facettes*, veuillez contacter Partenariat Afrique Canada, 323, rue Chapel, Ottawa, Ontario, K1N 7Z2 Canada; courriel : info@pacweb.org
www.pacweb.org ISSN : 1496-7502

L'ARRESTATION DE THATCHER : LE COMLOT DES MERCENAIRES S'ÉPAISSIT

« Des diamants et non du pétrole » affirment les détenus

L'arrestation en Afrique du Sud, en août, de Mark Thatcher, fils de l'ancienne première ministre britannique, alimente les rumeurs dans une aventure de plus en plus complexe de mercenaires qui a mal tourné. En mars, le gouvernement du Zimbabwe a cloué au sol 70 hommes et leur Boeing 727 à l'aéroport de Harare, où l'avion avait atterri pour se ravitailler et charger des armements. Le chef du groupe, Simon Mann – un vieux mercenaire et trafiquant d'armes – a expliqué que le groupe s'en allait garder des mines de diamants en RDC. Son histoire était plausible parce que les entreprises de la RDC embauchent des mercenaires pour expulser les creuseurs illicites de leurs concessions.

En août, toutefois, Mann a été condamné au Zimbabwe pour des infractions relatives aux armes à feu en rapport avec un prétendu complot visant à renverser le gouvernement autocratique de la Guinée équatoriale, riche en pétrole. Un autre groupe de 15 hommes est détenu dans ce pays depuis mars en rapport avec le même complot. Thatcher a été arrêté car on le soupçonne de faire partie du complot, une accusation qu'il rejette. On ne compte plus les rumeurs au sujet des financiers mystérieux derrière ce prétendu complot; elles portent surtout sur un plan qui permettrait d'avoir accès aux troisièmes plus grosses réserves de pétrole de l'Afrique. Une histoire, rapportée dans le *Star* de Johannesburg, laisse entendre que toute cette opération était un coup monté au cours duquel les Zimbabwe Defence Industries (ZDI), bien connues comme fournisseurs d'armes à des fins internationales plutôt louches – ont agi comme intermédiaires dans la vente d'armes pour ensuite faire arrêter les mercenaires afin de gagner la faveur de la Guinée équatoriale. Le Zimbabwe, aux prises avec une crise économique de plus en plus profonde, est désespérément à court de pétrole. D'autres rumeurs laissent entendre que les services de renseignement britanniques et sud-africains avaient infiltré les infortunés mercenaires bien avant leur arrivée au Zimbabwe, et que le complot n'avait aucune chance de réussir.

LIVRE :

Chaim Even-Zohar, *Diamond Industry Strategies to Combat Money Laundering and the Financing of Terrorism*, ABN-AMRO Bank, Anvers, 2004, 191 pages.

Ce livre truffé de détails, qui arrive à point nommé, a été commandé par le plus gros banquier de l'industrie du diamant, ABN-AMRO. Il fait le point sur certaines des affirmations et contre-affirmations sur l'industrie, qui doit composer avec une vague de lois contre le blanchiment d'argent dans la foulée du 11 septembre. Even-Zohar, riche de 30 années d'expérience à titre négociant de diamants, de journaliste, d'auteur et de consultant, affirme qu'« une chose est absolument certaine : au cours des quelques prochaines années, tout le pipeline des diamants – de la mine au consommateur de bijoux – fera l'objet de mesures visant spécifiquement l'industrie – essentiellement « des mesures préventives visant à éviter le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. »

L'argument principal de l'auteur n'est pas qu'il n'y a pas de problèmes dans l'industrie des diamants mais que les gouvernements s'attaquent aux problèmes de façon désordonnée et maladroite. Il compare cette approche à la construction d'un immeuble de 10 étages où l'on concentrerait tous les efforts sur les trois derniers étages sans tenir compte de la fondation et des autres parties de l'immeuble. En fait, le livre explique plus clairement que toute autre publication sur les diamants ne l'a jamais fait pourquoi de meilleurs contrôles sont si essentiels. Il décrit en détail le fonctionnement du blanchiment d'argent, au moyen d'auto-prêts, de surestimation des revenus, de surfacturation, de sous-facturation, d'établissement de prix de cession interne, et de l'achat et de la revente de biens immobiliers. L'auteur affirme que les dimensions de cette industrie fondées sur les transactions en espèces, dont « l'utilisation abondante (et bien documentée) des systèmes informels de transfert d'argent et de marchandises, exacerbée par les perceptions d'une évasion fiscale endémique rend l'industrie du diamant beaucoup plus vulnérable – aux yeux des décideurs – que toute autre solution de rechange qui s'offre aux terroristes ». Il aurait pu ajouter « aux yeux des terroristes » aussi. Bien que l'auteur critique légèrement, à cet égard, les rapports sensationnalistes des ONG et des « auteurs de succès de librairie », il affirme avoir personnellement rencontré des creuseurs de diamants en Sierra Leone qui ont confirmé avoir vendu des diamants à des agents représentant Al-Qaïda.

Le livre s'attaque tout particulièrement aux lignes directrices de l'OCDE sur les sociétés multinationales, notamment parce qu'un groupe de l'ONU les a invoquées de la façon la plus vague possible pour mettre au pilori des entreprises faisant affaires en RDC. Malheureusement, cette attaque contre l'OCDE rate sa cible. L'auteur affirme, avec justesse, que les lignes directrices de l'OCDE sont justement ce qu'elles sont, c'est-à-dire des lignes directrices, sous-entendant qu'il ne faut pas les prendre au sérieux. Il va plus loin en affirmant qu'elles sont « inspirées par les ONG », alors qu'elles sont en fait le produit d'un débat intergouvernemental long et intensif. Si les ONG avaient pu exercer quelque influence que ce soit, ces lignes directrices ne seraient certainement pas volontaires. Et si elles avaient été rendues obligatoires lorsqu'elles ont été promulguées, il y a des années, la Patriot Act, la Financial Action Task Force et une douzaine d'autres mesures draconiennes qui remontent maintenant le pipeline des diamants n'auraient peut-être pas été nécessaires.

Le livre explique, comme peu d'autres l'ont fait, pourquoi les diamants sont passés en contrebande à partir de la Sierra Leone, de la RDC, de l'Angola et d'autres pays. La raison fondamentale est évidemment l'argent. Mais une bonne partie du problème d'argent repose sur le faible montant que reçoivent effectivement les creuseurs pour leur travail éreintant et sur la foule d'arnaques commises en aval à mesure que les diamants s'acheminent vers les entreprises de polissage. Selon le livre, le principal problème en Sierra Leone « n'a rien à voir avec les diamants : c'est le problème fondamental du rétablissement de la bonne gouvernance, de la discipline et de l'ordre public ». Toutefois, on n'accorde malheureusement que peu de place aux efforts déployés en ce sens lorsqu'il s'agit de la « montée en flèche des exportations officielles » de la Sierra Leone. On l'explique par l'opportunisme politique des exportateurs plutôt que par une meilleure gouvernance.

Le livre souligne un certain nombre de secteurs de l'industrie du diamant qui appellent une attention particulière, notamment l'accroissement des données et de leur crédibilité. L'auteur se rappelle une chute soudaine, il y a quatre ans, de la valeur au carat des diamants importés aux États-Unis à partir de la Russie – de 580 à 1 \$ le carat. Ce type d'« anomalie » apparaît maintenant dans les données préliminaires du Processus de Kimberley, ce qui laisse entendre qu'il existe des « transactions qui n'ont aucun sens sur le plan économique » et dont il faudrait s'occuper. Even-Zohar veut que l'industrie intervienne elle-même dans ce type d'affaire, mais page après page, il démontre que, malgré de multiples avertissements, elle ne l'a pas fait ou elle ne peut le faire.

Il y a peut-être une chose à ajouter, pas tant sur le livre que sur son sujet : les diamants et le terrorisme. En peu de temps, l'opinion s'est répandue voulant que le « terrorisme » soit perpétré contre l'ouest presque exclusivement par des fondamentalistes musulmans, et que ce soit ce qu'il faut arrêter. Certes, il faut mettre un terme à cette dimension du terrorisme mais le meurtre et le démembrement de civils innocents ainsi que le terrorisme à leur endroit en Afrique ne sont pas moins réels pour autant ni moins dignes de notre attention, et on devrait y réfléchir à mesure que progresse le débat.

LA RÉPUBLIQUE DU CONGO SUSPENDUE.

Énorme bond des exportations de la RDC

Le 9 juillet 2004, le président du Processus de Kimberley (PK) publiait une nouvelle liste de participants, maintenant 42 pays, dont la République du Congo (Brazzaville) avait été retirée. La République du Congo n'avait pu justifier les grandes quantités de diamants bruts qu'elle exportait, qui dépassaient largement sa capacité de production connue, selon les membres de la mission d'examen du PK qui ont séjourné à Brazzaville du 31 mai au 4 juin 2004. La République du Congo (RC) n'a plus le droit d'exporter des diamants vers des pays membres du PK ou d'en importer de ces pays.

En fait, on n'a fourni aucune preuve tangible pour expliquer l'exportation de cinq millions de carats en 2003, à partir d'un pays dont la capacité de production estimée n'est que de 55 000 carats par année. Le gouvernement de la RC a signé un contrat avec une entreprise d'Israël pour la mise en valeur de mines de kimberlites, mais les travaux n'ont pas encore débuté. Bien que le gouvernement ait prétendu que la production était locale, la mission d'examen du PK n'a pu repérer d'activités minières dans la région du Likouala, que les autorités congolaises prétendaient être riche en diamants et la principale source de production dans le pays. La mission d'examen a passé plusieurs heures dans un avion nolisé, pour essayer de vérifier les prétentions du gouvernement.

Le fait de radier la République du Congo du Processus de Kimberley a eu des répercussions immédiates sur le commerce des diamants dans la région. Son voisin, notamment, la République démocratique du Congo, a annoncé l'ouverture de nouveaux bureaux d'achat du diamant dans trois régions productrices. Ce qui est plus important encore, la RDC a enregistré une augmentation de 30 p. 100 des exportations de diamants du 10 au 30 juillet 2004. La RDC et les spécialistes des diamants ont longtemps prétendu que les diamants exportés à partir de Brazzaville étaient en grande partie passés en contrebande en provenance de la RDC.

RDC : le processus de paix demeure fragile

La République démocratique du Congo (RDC) est à nouveau aux prises avec une situation volatile sur les plans de la politique et de la sécurité. En juillet, des combats ont éclaté entre les forces armées du peuple congolais et le Front nationaliste Ituri dans le nord-est du pays, au sujet du contrôle de la mine d'or de Djalasiga, à 100 km de Bunia. En une semaine, ils ont tué plus de 50 combattants; ils n'ont pris fin que lorsque les forces armées, dirigées par le commandant Jérôme Kakwavu, ont pris le contrôle de la mine.

La mission des Nations Unies en RDC (MONUC) a déployé 4 500 soldats dans la

région d'Ituri et rapporte que les ministres recrutent de nouveaux combattants, ce qui met en relief les féroces batailles qui se poursuivent pour le contrôle des ressources naturelles. La MONUC, qui comptait jusqu'à récemment 10 800 casques bleus, a vu ses forces autorisées passer à 24 000.

Entre temps, le chef de RCD-Goma, une des anciennes factions rebelles, a suspendu sa participation à titre de l'un des quatre vice-présidents du gouvernement de transition en raison de différends au sujet de l'actuel accord de paix et du massacre, en août de 160 Tutsis congolais au Burundi. Azarias Ruberwa était coincé entre son appui au gouvernement de transition et le besoin d'appuyer ses propres partisans. Avec l'escalade des accusations et des contre accusations entre la RDC, le Burundi et le Rwanda, certains observateurs craignent une reprise de la guerre. « Voilà qui nous rappelle brutalement que les événements pourraient dégénérer à nouveau en guerre en règle à peu près n'importe quand », affirme un fonctionnaire de l'ONU à Goma.

RAPPORT SPÉCIAL DE PAC. LIBERIA : DIAMANTS SANS CARTES

Les diamants ne représentent qu'une très faible proportion de l'économie potentielle d'après-guerre du Liberia, mais ils conservent leur énorme potentiel de stabilisation nationale et régionale. Le Conseil de sécurité des Nations Unies devrait donc prolonger son embargo sur les ventes de diamants libériens jusqu'à ce que le pays soit pleinement en mesure de mettre en place un système de certification du Processus de Kimberley. Voilà le message clé exprimé dans un rapport spécial publié par Partenariat Afrique Canada (PAC) au début de juin, peu de temps avant que le Conseil de sécurité ne se réunisse pour débattre de cette question. Le rapport, intitulé *Diamants sans cartes : Le Liberia, les Nations Unies, les sanctions et le Processus de Kimberley*, a été rédigé par Lansana Gberie à la suite d'un séjour de trois semaines dans la région.

Peu après la publication du rapport, Gyude Bryant, président du gouvernement de transition du Liberia, a demandé qu'on lève l'interdiction sur le commerce du bois d'œuvre et des diamants, en promettant d'observer un moratoire volontaire sur les exportations de diamants tant que le Liberia ne serait pas jugé admissible au Processus de Kimberley.

Le rapport de PAC soulignait toutefois que le coût de mise en œuvre d'un système conforme à Kimberley dépasserait probablement les recettes tirées des impôts sur les exportations de diamants, et que le Liberia aurait besoin d'aide de l'extérieur pour mettre en place un tel mécanisme en bonne et due forme. Le rapport critiquait aussi l'évaluation conjointe des besoins par les Nations Unies et la Banque mondiale, en février 2004, qui a permis de recueillir près de 500 millions de dollars pour la relance du Libéria, mais mentionnait nommément les diamants une seule

fois, les qualifiant de « l'un des plus importants moteurs des guerres désastreuses en Afrique de l'ouest ». Le plan de relance ne prévoyait l'affectation d'aucun budget au secteur des diamants.

Lors de sa réunion du 14 juin, le Conseil de sécurité des Nations Unies a décidé de maintenir les sanctions sur les diamants et le bois d'œuvre au Liberia en raison de la « fragilité » du processus de paix. Les sanctions ne visaient pas à punir le Liberia mais à garantir le caractère irréversible du processus de paix, selon le président du Conseil de sécurité, Lauro Baja. On trouvera *Diamants sans cartes* à www.pacweb.org.

VEILLE MÉDIAS

En juin, l'**American Film Institute** a annoncé sa liste des 100 meilleures chansons de film. La chanson « Diamonds Are a Girl's Best Friend » tirée de la comédie musicale de 1953, *Gentlemen Prefer Blondes*, s'est classée au 12^e rang. Elle a été battue par « Over the Rainbow », « As Time Goes By » et « Moon River », mais a surclassé d'autres chansons ayant le mot « Rock » dans le titre. Jailhouse Rock a obtenu le 21^e rang, « Rock Around the Clock » le 50^e et « Old Time Rock and Roll », utilisé dans le film *Risky Business*, en 1983, s'est classé au 100^e rang... En juillet, les médias de la planète ont rapporté qu'un jeune mineur de la Guinée avait trouvé un diamant de 180 carats presque sans failles. Le mineur de 20 ans, **Mohamed Kalo**, a remis le diamant, d'une longueur de quatre pouces et d'une largeur de 1,2 pouce, au gouvernement, pour ce qu'on dit être la moitié de sa valeur, non divulguée. S'il l'avait vendu sur le marché ouvert, il n'aurait payé qu'une taxe d'exportation de trois pour cent... En août, **la SODIAM, propriété du gouvernement de l'Angola**, qui commercialise maintenant tous les diamants de l'Angola, a ouvert un bureau d'achat à Luanda pour acheter des diamants des mineurs artisanaux, ou *garimpeiros*. On prévoyait que les premiers achats atteindraient 10 millions de dollars par mois, et un responsable de la SODIAM a affirmé que ce chiffre doublerait en trois mois, après l'ouverture d'autres bureaux d'achat dans les provinces. On cherche ainsi à tenter de dissuader les creuseurs de vendre leurs diamants aux contrebandiers... À la fin d'août, **Rapaport News**, citant le chef des services d'administration du **ministère des Finances de la Russie, Serge Vyazalov**, a rapporté que la Russie déclassifierait avant octobre des renseignements statistiques au sujet des diamants. La Russie est le seul participant du Processus de Kimberley qui ne fournit pas de données sur le commerce et la production des diamants, une anomalie qui pourrait s'avérer embarrassante si elle n'est pas réglée avant que la Russie n'assume la présidence du Processus de Kimberley, en 2005... En septembre, **Amnesty International** a informé les médias qu'elle s'est adressée à la Haute cour fédérale du Nigeria pour déposer un *amicus curiae* et démontrer que la décision du gouvernement du Nigeria d'accorder le statut de réfugié à Charles Taylor viol les obligations du Nigeria en droit international.